



SÉRIE EP. 1 MINEURS TRANS : LA FABRIQUE D'UNE PANIQUE

Rapport sur les mineurs trans au Sénat : enquête sur une manipulation

Le 28 mai, le Sénat examine une proposition de loi qui vise à interdire toute transition médicale aux mineur·es. Pour justifier son offensive, Les Républicains ont produit un rapport à prétention scientifique, mais biaisé de toutes parts. Plongée dans les coulisses d'une opération « intoxication ».

Mathilde Mathieu et David Perrotin - 3 mai 2024 à 11h58

Vu de loin, c'est du solide : 369 pages, 67 personnes auditionnées, une pléiade de médecins étrangers. Le rapport sur la prise en charge des mineur·es transgenres publié par Les Républicains (LR) du Sénat – le premier produit au Parlement français sur le sujet – a des prétentions scientifiques. Et surtout un objectif : fournir un vernis et une caution théoriques à une proposition de loi qui vise, au nom de la « protection de l'enfance », à interdire aux mineur·es toute possibilité de transition médicale. Dès le 28 mai, elle pourrait être votée par le Sénat, majoritairement à droite.

Le fait de pratiquer des chirurgies avant 18 ans, ou de prescrire des bloqueurs de puberté ou des hormones, exposerait dorénavant les médecins qui accompagnent ces adolescent·es en souffrance à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. Si cette proposition de loi devait être adoptée, elle doterait la France de la législation la plus restrictive d'Europe et alignerait notre Code de la santé publique sur ceux de la Russie ou des États les plus réactionnaires des États-Unis.

Or, d'après notre enquête, ce rapport du groupe LR, qui conclut que le bénéfice de ces traitements ne serait pas démontré et que les médecins seraient imprudents, est le reflet d'un travail biaisé, à mille lieues des standards parlementaires ou scientifiques : ici, des comptes rendus d'auditions incomplets ou des propos déformés ; là, un questionnement déloyal ; et surtout, des conclusions qui font fi des retours d'expérience et publications fournies par des professeur·es venu·es des meilleurs hôpitaux publics français.

Et pour cause : l'essentiel du travail, dont la sélection des personnes auditionnées et la rédaction du document final, a été délégué à deux « expertes » extérieures au Sénat, Céline Masson (psychologue) et Caroline Eliacheff (pédopsychiatre). Autrices d'un essai intitulé *La Fabrique de l'enfant transgenre* (comme le site Les Jours l'a raconté), elles sont directrices de l'Observatoire de la petite sirène, dont les positions sont considérées comme « *transphobes* » par nombre d'associations. Elles militent depuis des années contre toute transition chez les moins de 18 ans, y compris les transitions dites « sociales », sans opération ni traitement hormonal (avec changement de prénom en famille ou à l'école).

« L'incongruence de genre », soit le sentiment d'une inadéquation entre son identité de genre et son sexe de naissance, a pourtant été sortie de la catégorie des troubles mentaux par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) il

y a six ans.

Dans un message interne à l'Observatoire (consulté par Mediapart), la mainmise de ces « expertes » sur le travail des sénateurs et sénatrices LR est bel et bien revendiquée : « *Notre rapport* », est-il écrit, ou encore : « *Nos auditions* ».

Interrogée sur ce point, la sénatrice Jacqueline Eustache-Brinio, cheffe de file du groupe LR sur ce dossier, n'y voit aucun problème, puisqu'elle a « *écouté les deux courants* ». Elle affirme que Céline Masson et Caroline Eliacheff ont « *travaillé à la rédaction* » avec ses assistants parlementaires et qu'elle a personnellement « *tout relu* ».

D'après nos informations, les deux « *expertes* » ont été rémunérées sur les fonds publics du groupe LR du Sénat. À quelle hauteur ? « *Ça ne regarde personne* », balaye l'élue. Nombre de médecins et d'associations entendu-es n'ont pourtant jamais été prévenu-es de ce « deal » ; ni même, en amont, de la présence de Céline Masson et de Caroline Eliacheff aux auditions.

Colère et écœurement

Une partie ne s'en plaint pas, alignée sur les positions de l'Observatoire et surreprésentée parmi les intervenant-es. Mais plusieurs professionnel-les entendu-es, en particulier français-es, contestent à Céline Masson et à Caroline Eliacheff toute expertise sur le sujet et considèrent que leur implication suffit à disqualifier les conclusions. Certes, personne ou presque n'a protesté sur le moment... « *J'espérais convaincre les parlementaires* », raconte une médecin. « *Je m'en suis voulu après, confie un autre. J'ai le sentiment d'avoir servi de vernis à un truc abject.* »

« *Une seule* » personne, selon Jacqueline Eustache-Brinio, s'est plainte ouvertement, durant les auditions, de la présence des deux psychanalystes. « *Une personne trans [...], peut-être très sensible. [...] Elle est repartie très apaisée* », ose l'élue.

L'intéressée est en réalité écœurée. « *Comment peut-on affirmer qu'avec cette proposition de loi, il s'agit d'aider les enfants trans ? Si on ne les écoute pas, on sait ce que ça donne : des scarifications, des déscolarizations, des tentatives de suicide* », prévient Béatrice Danaes, coprésidente de Trans santé France, un réseau qui regroupe professionnel-les de santé et personnes trans. « *On est venus pour rien, le résultat aurait pu être écrit avant de nous voir.* »

« *Je suis très en colère* », déclare aussi Maryse Rizza, présidente de Grandir trans, une association qui regroupe 1 300 familles d'enfants trans. Cette enseignante-chercheuse de métier, dont le fils, bientôt 18 ans, est suivi dans l'une des 18 consultations spécialisées du territoire, dénonce une « *instrumentalisation* » et une opération de « *désinformation* » : « *Mon audition a été détournée : tout n'est pas retranscrit et des propos ont été changés. C'est antirépublicain.* »

« *Si la proposition de loi était votée, on deviendrait des pestiférés de la République.* »

Maryse Rizza, présidente de Grandir trans

Nous avons pu écouter un enregistrement de son audition. Parmi les phrases non retenues dans la synthèse : « *Il y a un taux de suicide chez les jeunes trans qui est assez phénoménal.* » Ou bien : « *Interdire [les bloqueurs de puberté] serait criminel pour les enfants qui sont vraiment transgenres.* » Prescrits à une petite minorité de patient-es

seulement, ces traitements aident à réduire des souffrances souvent liées au développement de la pilosité ou de la poitrine (dépression, anxiété, etc.).

Soucieuse de répondre à celles et ceux qui s'inquiètent que des « dysphories de genre » soient annoncées trop vite et « confondues » avec des troubles psychiatriques, Maryse Rizza avait aussi insisté devant la sénatrice : « *Mon enfant a été vu pendant dix-huit mois par un pédopsychiatre, et au bout de dix-huit mois, on m'a dit : "Il est transidentitaire, il n'y a aucun doute, on a éliminé toutes les autres problématiques."* » Mais de ces précautions, aucune trace dans le compte rendu final.

Enfin, le plus blessant peut-être : le rapport indique que l'un de ses deux enfants « *est trans [un calvaire, dit-elle]* ». C'est pourtant le « *parcours* » médical de son fils que Maryse a qualifié de « *calvaire* ».

« *À partir de là, franchement, on peut remettre en cause tout le rapport et ses conclusions. Or, elles sont catastrophiques : si la proposition de loi était votée, on deviendrait des pestiférés de la République. Je devrais dire quoi à mon enfant ? "Tu mens, tu te caches..." ? Ça fait froid dans le dos.* » En 2022, quelque 300 mineur·es sous bloqueurs de puberté étaient pris en charge par la Sécurité sociale (en « affection longue durée »). Aucun·e n'a d'ailleurs été interrogé·e.

« *Ils ont interrogé des experts ou fait un micro-trottoir ?* »

Le chirurgien Nicolas Morel Journal

« *Je ne qualifierais pas ce rapport de scientifique, c'est une tribune d'opinion* », déclare pour sa part le chirurgien Nicolas Morel Journal, coprésident du groupe de travail chargé par la Haute Autorité de santé (HAS) d'élaborer de nouvelles recommandations pour la prise en charge des personnes trans (attendues dans plusieurs mois). Que le rapport fasse la part « belle » à la question des opérations chirurgicales est déjà une surprise : aucune n'est réalisée en France sur des mineur·es en dehors de « torsoplasties » (ou mammectomies, ablations des seins), en faible nombre et toujours avec l'accord des parents.

« *On en fait quelques-unes chez des jeunes en grande souffrance*, précise le D^r Morel Journal, urologue au CHU de Lyon et coordinateur de RIVaGe (Réseau interdisciplinaire d'accompagnement des variances de genre). *Mais jamais de vaginoplastie par exemple ou d'orchidectomie [ablation des testicules – ndlr]. Ce rapport a pour objectif de faire peur aux gens.* »

Le seul autre chirurgien auditionné, spécialiste de reconstruction mammaire, n'a quasiment jamais reçu de mineur·es trans, mais ses inquiétudes sont retranscrites sur quatre pages (contre deux pour son confrère), y compris lorsqu'il imagine, pour demain, des transplantations de verges susceptibles, selon lui, de décourager les gens de « *donner leurs organes* »... « *Ils ont interrogé des experts ou fait un micro-trottoir ?* », s'indigne Nicolas Morel Journal.

En prime, celui-ci juge son compte rendu d'une « *grande malhonnêteté* » : « *J'ai déclaré des choses qui ne ressortent pas, par exemple sur la dangerosité d'une interdiction de l'hormonothérapie. [Sur ce sujet], je ne dis pas qu'on ne peut pas se questionner, mais c'est aujourd'hui extrêmement bien codifié* » (*voir notre entretien avec des médecins de consultations spécialisées*).

« *Je regrette certains raccourcis dans mes propos* », réagit aussi Christine Louis-Vahdat, membre du Conseil national de

l'ordre des médecins et vice-présidente de l'ordre parisien. Ce qu'elle a notamment expliqué ? Que « *le Conseil national de l'ordre avait auditionné les professionnels de santé en charge des parcours de transition des mineurs et constaté que la prise en charge en milieu hospitalo-universitaire, avec l'accord des parents et des réunions de concertation pluridisciplinaire, répondait aux règles déontologiques de [leur] exercice* ».

Ce rappel « encombrant » serait-il à l'origine du régime spécial appliqué à Christine Louis-Vahdat ? Alors que les fondatrices de l'Observatoire de la petite sirène semblaient astreintes au silence durant les auditions, elles n'ont pu s'empêcher, cette fois, de poser des questions, selon la gynécologue. Qui s'en dit très « *surprise* ».

« Pourquoi s'opposer à ce qu'on facilite la vie des gens ? »

Nathalie Chabbert-Buffer, gynécologue à l'hôpital Tenon

Questionnée sur les biais de « ses » comptes rendus, la sénatrice Jacqueline Eustache-Brinio s'étonne que certains aient déplu : « *On les envoyait au fur et à mesure aux auditionnés et on n'a jamais eu de retour.* » Beaucoup disent pourtant à Mediapart n'avoir rien reçu avant la publication du rapport. Deux heures plus tard, l'élue concède : les comptes rendus n'ont pas été envoyés. Mais à ses yeux, l'honneur est sauf : « *Personne ne nous a contactées depuis pour contester.* »

Nathalie Chabbert-Buffer aurait bien du mal. Endocrinologue à l'hôpital Tenon (Paris), où elle se préoccupe de préserver la fertilité des jeunes trans qui le demandent, cette professeure avait demandé, en amont de son audition, que Jacqueline Eustache-Brinio se présente sans Caroline Eliacheff ni Céline Masson. Finalement, ses propos n'ont fait l'objet d'aucun compte rendu : « *Je n'ai pas dû dire les choses que la sénatrice voulait entendre...* »

« *À une certaine époque, pour changer d'état civil, il fallait être divorcé et castré – j'emploie ce terme à dessein, en dépit de sa violence. C'était dément, rappelle Nathalie Chabbert-Buffer. Aujourd'hui, c'est simplifié et les jeunes trans ne sont plus obligés d'aller jusqu'au bout d'une démarche qui comporte des choses irréversibles. Pour transitionner, ils et elles peuvent choisir de faire des choses mais pas tout, puis de faire marche arrière. C'est moins contraignant et moins dangereux. Pourquoi s'opposer à ce qu'on facilite la vie des gens ?* »

La sénatrice affirme que Nathalie Chabbert-Buffer avait requis « *la confidentialité* ». De son côté, l'intéressée n'en a « *pas le souvenir* ».

« Un pamphlet transphobe qui reprend les mêmes rhétoriques que l'agenda homophobe des années 1990. »

Mélanie Vogel, sénatrice écologiste

Comment de telles méthodes de travail auraient-elles pu aboutir à des conclusions sérieuses ? En masquant les consensus scientifiques, pourtant acquis sur de multiples points, elles alimentent au contraire une fausse controverse planétaire et une panique morale, également attisée par le Rassemblement national (RN), dont les élu-es se sont empressé-es de déposer une proposition de loi concurrente, à l'Assemblée nationale. « *De la récup !* », s'insurge Jacqueline Eustache-Brinio, par ailleurs connue pour ses votes contre l'interdiction des « thérapies de conversion » ou l'inscription de l'IVG dans la Constitution.

Le succès du livre *Transmania*, publié à la mi-avril par les militantes Dora Moutot et Marguerite Stern, qui se revendiquent « Terf » (pour « Féministes radicales excluant les personnes trans »), suggère en effet que le créneau politique est porteur.

« *Ce rapport LR est un pamphlet transphobe*, résume pour sa part Mélanie Vogel, sénatrice écologiste, autrice d'une proposition de loi pour faciliter plutôt le changement de sexe à l'état civil. *Il participe à un agenda politique visant à attaquer les droits des personnes trans en général, en reprenant les mêmes rhétoriques que l'agenda homophobe des années 1990 : il s'agirait seulement de protéger des enfants...* »

« *Et dire qu'on me refuse, pendant ce temps-là, la création d'un groupe d'études au Sénat sur les droits des enfants !*, souffle son collègue de Renaissance, Xavier Iacovelli, défavorable à la prohibition des traitements hormonaux. *Si non, c'est accepter que les enfants se suicident.* »

Début avril, la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Aurore Bergé, a déclaré que le gouvernement s'opposerait « fermement » à la proposition de loi LR. Mais les enfants concerné·es, déjà victimes de discriminations, sont désormais plongé·es dans l'inquiétude. Et pour beaucoup, dans la colère.

Mathilde Mathieu et **David Perrotin**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

Questionnées sur leur collaboration avec le groupe Les Républicains du Sénat, Céline Masson et Caroline Eliacheff nous ont répondu par mail : « *Pour toutes les questions concernant le rapport sénatorial, c'est à Jacqueline Eustache-Brinio d'y répondre.* »
